

Image not found or type unknown



Despecialisation partielle

Par **BAICOM**, le **28/08/2023** à **23:01**

Bonjour,

Un bail commercial ayant été consenti pour la vente de vêtements féminin - prêt a porter

Est ce que le fait que le locataire vende également des chaussures sans aucune autorisation du bailleur, constitue une despecialisation partielle

Dans l'affirmative, est ce que cela pourrait justifier une augmentation de loyer ?

Je vous remercie pour votre réponse

Meilleurs sentiments